sort de ses lèvres dans sa majestueuse ampleur; il n'ignore rien de son siècle, et n'en est pas le détracteur. S'il en connaît les erreurs qu'il redresse, il en loue les générosités, il en signale tous les mouvements, toutes les aspirations et aussi toutes les agitations; après avoir dépeint, il démontre, et sa démonstration, aboutissant à la condamnation du pessimisme, nous donne le droit d'opposer avec lui à ces lugubres accents « l'hymne à la vie totale et au bien parfait. »

La vie morale n'est pas autre chose que le mouvement volontaire de l'homme vers le souverain bien. « Et, s'il est vrai, comme on se plaît à tant le répéter, conclut l'orateur chrétien, que la morale est basée sur le devoir, c'est encore plus vrai de dire qu'elle est basée sur la fin dernière qui est le fondement du devoir. »

Dès les premiers mots du conférencier de Notre-Dame, l'auditoire a été sous le charme d'une parole qui devait tour à tour se montrer pénétrante par sa douceur, convaincante par son raisonnement et entraînante par son éloquence.

Dès les premiers mots, nous avons compris les causes du trouble actuel de la société.

Dès qu'il s'affranchit de l'Evangile, non seulement l'esprit échoue au seuil des mystères; mais comme abandonné par sa lumière même, il se perd et s'affole dans son propre domaine, *blasphémant ce qu'il ignore et corrompant ce qu'il sait.*

Dès qu'elle rompt avec la loi de Jésus-Christ, la volonté fléchit sur le penchant de ses appétits: et facilement hiors, l'homme redevient païen, c'est-à-dire faux ou égoïste, voluptueux ou féroce, ou même tout cela ensemble.

Ce sont bien en vérité les « affranchis de l'Evangile », qui « égarés et affolés, blasphémant ce qu'ils ignorent et corrompant ce qu'ils savent », redeviennent païens, c'est-à-dire faux, égoïstes, voluptueux et féroces.

J. B.

UNE ÉNERGIQUE PROTESTATION

Le préfet de la Loire-Inférieure vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le préfet,

Nous avons lu avec un légitime étonnement les allégations inexactes que vous avez cru devoir transmettre au ministère de l'Intérieur et qui ont été publiées, en partie, dans le rapport de M. Rabier.

Peut-être avez-vous pu espérer que ces affirmations, en tout point contraires à la vérité, bénéficieraient de la discrétion qui couvre, habituellement, les renseignements confidentiels.

Puisqu'il en a été autrement, et que vos appréciations calomnieuses ont reçu la publicité d'un document parlementaire, nous avons le devoir de vous transmettre l'expression des protestations révoltées qui nous sont parvenues : dans quelques semaines la session du Conseil général nous fournira l'occasion de vous en demander un compte sévère.

Vous avez sciemment trompé le gouvernement en parlant de la satisfaction qu'éprouveraient les populations si chrétiennes de la Loire-Inférieure à voir fermer les écoles auxquelles, mieux que personne, vous les savez profondément attachées.

En osant parler de la *pression éhontée* qui serait exercée pour peupler ces écoles dont vous demandez la suppression, vous avez oublié celle dont vous usez dans tous les services qui dépendent de votre administration pour contraindre, par les menaces les plus scandaleuses, les parents à envoyer leurs enfants aux établissements officiels.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signé : La Ferronnays, *député d'Ancenis, président du Conseil général;* Comte de Montaigut, *député de Saint-Nazaire, vice-président du Conseil général;* Jules Galot, *député de Paimbœuf,* de Dion, *député de Nantes;* Gioux de Fermon, *député de Châteaubriant;* Anthime Menard, *député de Saint-Nazaire.*

Cette lettre trouvera parmi les populations du département, et en particulier à Nantes, un écho d'autant plus sympathique que les allégations du préfet ne comportent aucune exception, fût-ce en faveur des Frères de Saint-Gabriel qui dirigent dans cette ville, avec un dévouement sans bornes, l'école départementale des aveugles et sourds-muets, dite de la Persagotière. Or, il importe de remarquer que les services rendus par les Frères désservant cette école sont si peu contestables que les Comités républicains des six arrondissements de Nantes se sont réunis dernièrement d'urgence pour émettre un vœu tendant à ce que, par exception, le gouvernement leur accorde l'autorisation qu'ils ont sollicitée.

LE « PETIT LIBERAL »

Nous souhaitons la bienvenue à un nouvel organe : le *Petit Libéral;* journal quotidien, politique et illustré, dont le premier numéro a paru le 1er mars avec la première feuille printanière. La partie politique est tenue par M. J. Denais, membre de l'*Action libérale populaire,* et la partie artistique et littéraire est sous la direction de M. Henriot, dont nos lecteurs peuvent apprécier chaque semaine dans nos colonnes les spirituels dessins.

Le directeur nous fait aimablement savoir qu'il servira gratuitement pendant cinq jours, à titre d'essai, le *Petit Libéral* à ceux de nos lecteurs qui lui en feraient la demande. Son adresse est 47, rue Taitbout, où sont reçus les abonnements.

Chambre des députés

SÉANCE DU SAMEDI 28 FÉVRIER

Ce ne fut pas sans difficultés et sans un rude combat que M. Rouvier put remporter la victoire dans la question des pétroles. Il voulait — ayant encore besoin d'argent et on peut être assuré que ce besoin se fera sentir longtemps — imposer les huiles minérales brutes, les pétroles. De différents côtés de la Chambre, on a soulevé cette très sérieuse objection : Si vous augmentez la taxe des pétroles, le consommateur payera la marchandise plus chère. Et M. Rouvier, indigné qu'on pût lui *supposer de mauvaises intentions* à l'égard des contribuables, a déclaré : Si le litre de pétrole augmente, j'organise le monopole, tant pis pour les raffineurs. Et la Chambre lui a donné blanc-seing. Nous aurons donc le monopole des pétroles.

Plus rude encore sera le combat qui commence aujourd'hui. Il s'agit des droits nouveaux imposés aux tabacs de zone. Le ministre, pour se concilier une partie des zoniers, a abandonné ses prétentions premières qui étaient plus exigeantes, et il a consenti à abaisser les droits proposés.

Les bouilleurs de cru, qui ont été battus après une héroïque défense, ne pardonnent pas aux zoniers de les avoir lâchés. Et, dent pour dent, ils vont lâcher *les zoniers.* Ils demanderont la reprise du projet primitif du gouvernement.

Cela n'est pas pour avancer le vote du budget.

SÉANCE DU LUNDI 2 MARS

La séance est ouverte à 2 h. 1/4.
M. Lockroy préside.
On reprend la discussion de la loi de finances.
On en est aux

Tabacs de zone

Le gouvernement avait demandé qu'on fixe le prix de vente du scaferlati à 3 francs le kilo, et qu'il n'y ait plus de mise en vente de rôles à prix réduits. Il abaissait à 300 grammes la limite fixée pour la circulation du tabac, et à 1 kilo la quantité que les consommateurs peuvent avoir chez eux.

Les articles proposés par le gouvernement édicteraient en outre le taux auquel sera payée la valeur des quantités de feuilles reconnues manquantes, et les peines encourues par les contrevenants.

Le ministre des Finances abandonna ces dispositions pour se rallier à un amendement de M. Borne qui laissait aux règlements d'administration publique le soin de déterminer les parties du territoire où est autorisée la vente des tabacs de zone, et qui disait que le prix de vente dans chaque zone sera fixé par décret, mais à condition que la majoration ne pourra dépasser 33 %.

M. Mulac, soutenant que, puisque les bouilleurs ont été sacrifiés, il n'y a pas de raison pour que les zoniers ne le soient pas, demande de reprendre le projet du gouvernement.

M. Rouvier s'excuse de ne pouvoir défendre un projet qu'il a lui-même signé. Et il essaye de ramener à lui les bouilleurs qui menacent de le lâcher en leur expliquant qu'il a été conciliant avec eux autant qu'il l'est envers les zoniers.

Il rappelle qu'il a soulevé de véritables clameurs quand il a voulu la cessation complète du privilège des zoniers.

Je ne crois pas, dit-il, que les populations des zones se soient montrées révoltées au point de mettre leurs intérêts au-dessus de l'intérêt général, et de condamner leurs représentants; mais j'ai voulu quand même entrer en négociations avec les députés, et prouver ma bonne volonté.

M. Mulac revient à la charge, mais pour déclarer qu'il retire sa proposition, ce qui stupéfie une partie de la Chambre.

M. Castillard. — Expliquez ce retrait. Nous aurions pu, dit-il, user de représailles et vous rappeler que vous avez laissé vioiler nos foyers; mais nous voulons appliquer le précepte : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. »

La bataille qu'on avait craint très longue n'est qu'une simple escarmouche.

La Chambre vote l'amendement Borne.

M. Rose propose en vain ce paragraphe additionnel : dans la troisième zone, les prises actuelles ne pourront être modifiées.

On vote ensuite, après les observations de MM. de Benoist et Plichon, les articles qui répriment les fraudes.

C'en est fini avec le tabac, on vote maintenant sans discussion plusieurs articles relatifs aux lois postales.

M. Georges Berry invite le gouvernement, par un projet de résolution, à déposer un projet de loi réduisant d'un tiers la taxe des lettres.

Le ministre des Finances et la Commission du budget demandent que la Commission des postes examine la question.

M. Berry. — C'est un enterrement de 1re classe que vous faites à ma proposition.

La Commission n'a rien à voir dans la question, puisqu'il s'agit du gouvernement.

M. Rouvier. — La réforme ne peut se faire maintenant. Elle ne ferait qu'augmenter le déficit.

La proposition Berry est renvoyée à la Commission des postes.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS ET LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES

Dans séance d'aujourd'hui, la Commission du budget a examiné les diverses dispositions relatives aux instituteurs.

Elle a adopté l'article tendant à augmenter de 100 francs le traitement des instituteurs stagiaires et ceux de 5e classe.

Le rapporteur, M. Bepmale, a été chargé de demander la disjonction des divers articles concernant les instituteurs.

La Commission a adopté une disposition relative à la retraite d'office des fonctionnaires civils atteints par la limite d'âge.

D'après le nouveau texte, les fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite pourraient être conservés dans leurs emplois s'ils sont encore valides.

On a distribué à la Chambre :

Le rapport de M. le comte de Lanjuinais, tendant à ce que M. Lasies soit autorisé à poursuivre M. Selle, en raison des voies de fait dont il a été l'objet de la part de son collègue du Nord.

Ainsi que nous l'avons dit, la commission, tout en accordant, par 7 voix contre 3 l'autorisation demandée, « pense qu'il conviendrait que la Chambre voulût bien inviter la Commission du règlement à rechercher et à soumettre à son approbation de nouvelles dispositions règlementaires, afin d'éviter, dans l'avenir, le renouvellement de semblables incidentr. »

Un amendement de MM. de Gaillard-Bancel, Ducloux-Monteil, Fleury-Ravarin, Bouctot, Martin de Castelnau, Bignon, marquis de Chambrun, Fresche, Jules Roche, aux termes duquel il réclament l'insertion après l'article 20 b (nouveau), de la loi des finances d'un article ainsi conçu : « L'adresse des télégrammes ce sera comptée que pour dix centimes quel que soit le nombre des mots qu'elle contienne ».

M. LOUBET EN TUNISIE

Le gouvernement demande l'autorisation de décerner, à l'occasion du voyage du président de la République en Algérie, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, 2 croix de commandeur, 8 d'officier et 30 de chevalier.

Ces croix seront prélevées sur la réserve constituée en vertu des lois antérieures.

Le service de deux ans

Le Sénat a voté, après un an de délibérations, le projet de loi sur le service de deux ans. Avant que la Chambre soit appelée à le discuter, le Sénat l'examinera encore une fois.

Les membres les plus éminents de la haute assemblée, les plus compétents en la matière, ont protesté avec leur autorité contre le projet que la majorité n'a pas voulu amender dans le sens que leur expérience indiquait.

M. de Tréveneuc, auteur d'un projet de service d'un an avec toutes les garanties nécessaires, M. le général de Saint-Germain, M. le général Billot, M. de Montfort ont dit leurs inquiétudes pour l'avenir et leurs regrets pour l'intransigeance du Sénat.

Sans doute, ils seraient heureux qu'on allégeât les charges militaires qui pèsent sur le pays, mais ils estiment avec raison qu'on ne le peut faire que si nos effectifs ne sont pas menacés. Or, ils pensent que la loi telle qu'elle est ne peut garder nos cadres intacts. C'est un danger très grave pour notre armée nationale.

Nos voisins maintiennent sous les armes un nombre d'hommes considérable que la population, toujours croissante de ces pays, ne fera qu'augmenter. Notre population tend plutôt à diminuer. Il est donc dangereux, disent les honorables sénateurs, de nous laisser aller sur la pente de la réduction du service militaire qui, sans garanties, amoindrira notre puissance militaire.

M. l'amiral de Cuverville, à qui une longue expérience a donné une autorité incontestable, a fait part de ses inquiétudes au Sénat. L'instruction de l'armée ne souffrira-t-elle pas? Nos cadres seront-ils assez solides? Ne serons-nous pas inférieurs à l'Allemagne? Les charges financières du pays ne seront-elles pas augmentées? Et pourquoi ne pas avoir consulté le Conseil supérieur de la guerre? Le Conseil n'est-il pas l'autorité supérieure qui doit collaborer avec le ministre?

Et l'amiral disait éloquemment :

Pourquoi donc ne pas vous éclairer, Messieurs, quand il s'agit d'une question qui touche à un intérêt aussi grave, aussi spécial que l'organisation de l'armée sur laquelle repose la sécurité de notre pays? C'est toujours au nom du principe d'égalité, égalité qui ne trouve son application ni dans la parité des services, ni dans celle des situations, ni dans celle des aptitudes, c'est toujours au nom de cette égalité, véritable chimère, que la majorité du Sénat semble résolue à voter le service de deux ans, malgré tous ses aléas. Pour ne pas amoindrir les effectifs actuels, vous avez supprimé toutes les dispenses, même celles de soutiens indispensables de famille : croyez-vous que le pays supportera longtemps cette charge que l'on a justement qualifiée « d'impôt sur la misère »? Et, s'il ne la supporte pas, que deviendront alors ces effectifs jugés indispensables?

Messieurs, la situation est grave. Vous avez repoussé, je le répète, toutes les garanties que nous demandions et que réclamait la réduction à deux années du service de l'armée active. Dans ces conditions, nous considérons que la loi est dangereuse; nous estimons qu'elle porte atteinte à la puissance militaire de la France et par suite, je ne me lasserai pas de le redire, à sa sécurité, à sa grandeur et à son prestige! En conséquence, je tiens, quant à moi, à dégager ma responsabilité devant le pays, et je voterai contre le passage à une deuxième délibération.

A L'ÉLYSÉEE

Le président de la République a reçu ce matin les généraux Branche, président du Comité de gendarmerie; d'Armagnac; Girardel, commandant le 1er corps d'armée; Peigné, commandant le 9e corps.

M. Loubet a reçu, en outre, le bureau de la Société de géographie commerciale et les membres de la Commission de l'Union fraternelle de la Drôme.

MORT D'UN EXPLORATEUR

L'explorateur Alexis Rousset, administrateur colonial, vient de mourir au cap Lopez, au retour d'une mission d'exploration dans le Chari où il avait reconnu et déterminé, par la rivière Fafa, une route nouvelle, la plus courte entre les bassins du Congo et du Tchad.

LE MÉRITE AGRICOLE

L'assemblée générale de l'association de l'Ordre national du Mérite agricole aura lieu le mercredi 11 mars; parmi les questions portées à l'ordre du jour figurent : le « renouvellement du Comité directeur », la « création d'une caisse de secours » et d'un « service de contentieux et de renseignements ».

Première conférence de Notre-Dame

C'est devant un auditoire nombreux et distingué, qui ira certainement grandissant chaque semaine, que le R. P. Janvier a donné hier sa première conférence.

La réunion était présidée par S. Exc. le nonce apostolique, ayant à ses côtés Mgr Altmayer.

J'eusse été téméraire, a dit l'orateur, d'accepter une mission qui m'épouvante autant qu'elle me confond si je n'avais été appelé par la bienveillance et surtout par l'autorité surnaturelle du saint archevêque de Paris, c'est-à-dire par Dieu même.

Saluant le représentant du Souverain Pontife, il s'est exprimé ainsi :

J'entrerai dans la volonté du Pontife glorieux que vous représentez au milieu de nous avec une intelligence si profonde de nos biens et de nos maux, avec un amour si ardent de l'Eglise romaine et de la France catholique, je marcherai sous cette lumière de Léon XIII qui, par un miracle de Dieu, ne se fatigue pas de briller dans notre ciel et de dissiper nos ténèbres.

Après un exorde dans lequel il a expliqué son dessein de résoudre le problème palpitant de la béatitude, le conférencier est entré dans le sujet de sa première conférence : « La réalité de la fin dernière ». Dans la première partie, il a prouvé que tous les êtres étant inachevés agissaient en vue d'atteindre leur perfection. L'homme, le plus opulent parce qu'il possède, le plus misérable parce qu'il a besoin de posséder, n'échappe point à cette infirmité. Et toute son activité libre ou nécessaire est régie par la loi de la finalité. Même quand il fait le mal, il ne se meut que par l'attrait du bien.

Dans la seconde partie, l'orateur a démontré que la loi de la finalité reposait sur l'existence d'une fin dernière, que le désir du souverain bien étant réel et universel, il fallait que dans le monde un objet vivant lui correspondît.

En terminant, le conférencier a conclu que sa thèse renfermait la condamnation du pessimisme et que l'existance d'une fin dernière entraînait l'existence d'une morale.

Voici deux extraits empruntés au fascicule que l'*Année dominicaine* publie 7, rue de la Chaise, au prix de 2 francs l'abonnement. Le premier a trait à l'indigence qui entraîne l'homme à chercher son bonheur hors de lui-même. Le second nous dépeint la réalité du désir de béatitude qui nous tourmente.

L'homme, Messieurs, ne fait point exception. Elevé par sa nature comme infiniment audessus du monde purement sensible, il est pourtant inachevé. Même la sublimité de sa substance fait l'immensité de sa détresse. Lui si riche, il ressemble au prince dont les besoins se multiplient avec l'opulence; il est pareil à ces édifices du moyen âge, grandioses déjà avec leurs assises, leurs portails, leurs colonnes, leurs nefs, leurs arceaux, désolés pourtant aussi longtemps que les tours gigantesques et les flèches audacieuses appelées par leur structure ne seront pas venues les couronner.

Ceux qui, comme les stoïciens ou comme Kant, veulent que l'homme n'ait besoin de rien qu'il ne possède en lui-même ou par lui-même, ont peu consulté notre nature, peu examiné l'impatience qui nous pousse à marcher toujours à de nouvelles étapes et à de nouveaux objets, peu écouté le cri de misère qui a éclaté plus que jamais peut-être dans la poitrine de nos contemporains. Et si les personnages de Manfred, de René, de Werther, de Faust, ont excité des sympathies si vives dans notre littérature et dans notre génération, c'est que leurs sentiments effrénés traduisaient tout haut la plainte éternelle qui retentissait déjà si aiguë sur les lèvres de David, de saint Paul, de saint Augustin, de Pascal, et que l'âme humaine n'a jamais cessé de répéter tout bas; on a dit que c'était le mal du siècle : c'est le mal de tous les siècles, c'est le mal de l'homme.

Tous les êtres sont pauvres, et c'est pourquoi ils cherchent et ils s'agitent et l'homme, le plus riche parce qu'il possède, le plus misérable parce qu'il a besoin de posséder, cherche autant qu'eux et plus qu'eux.

Non, cette tendance n'est point une chimère. Chimère, Messieurs, cette volonté que nous sentons dans tous les atomes de notre être et qui s'affirme à travers toute notre personne! Illusoire, cette ardeur de vivre pleinement qui ne s'éteint jamais! C'est sous sa pression que mes énergies se tendent, que tous les rouages de mon activité se mettent en exercice, que l'homme veut vivre et qu'il veut mourir, qu'il vole et qu'il est magnifique, qu'il tue les autres et qu'il se tue lui-même, qu'il est sublime et qu'il est *infâme!* Ah! que de fois, Messieurs, nous aurions peut-être voulu échapper à ses tourments et entrer dans ce nirwana où s'anéantit toute volonté!

Que de fois nos générations ont essayé d'en avoir raison dans les autres et de la déraciner de leur âme! Vous, épicuriens, vous avez semé les roses, rempli les calices, affolé les sens, grisé l'esprit pour émousser ce sentiment de l'idéal! Vous, pessimistes, vous avez effacé les objets, tué l'activité, jeté le cœur dans le désespoir, retiré la raison d'elle-même, la conduisant aux confins de la folie pour la délivrer de la soif de l'être absolu! Vous, matérialistes, vous avez prêché la vanité de notre attente et le ridicule de notre divine convoitise! Vous, sceptiques, vous avez couvert de sarcasmes et de satires notre ambition, et pendant ce temps l'idée du bonheur travaillait votre âme au vif, elle était dans les attentats mêmes que vous essayiez contre elle et vous n'avez pu l'arracher de vos entrailles!

La passion du bien parfait triomphe après le tumulte des systèmes, après la banqueroute des sentiments, la profanation de l'âme, la perversité de l'instinct, la mort de la conscience. Quelle vitalité! Elle survit à tous les forfaits de l'homme contre lui-même et jusqu'aux coups de l'enfer; dans l'affre du trépas, dans le naufrage de la damnation elle ne périt pas. Quelle immortalité! Pour l'anéantir, il ne suffit donc pas de nous tromper, ni même de mettre notre corps au tombeau, il faudrait anéantir notre âme!

PROCÈS EN REVENDICATION

La Société de l'école Saint-Hilaire de Niort, à la suite d'une tentative d'opposition de scellés faite par M. Balley, liquidateur des Oblats de Saint-Hilaire, anciens locataires de l'école, avait voulu faire consacrer sa propriété en revendiquant les immeubles.

M. le marquis de Cumont, conseiller général, président de la Société, pour faire cette revendication, s'était appuyé sur le paragraphe 9 de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901.

Le tribunal de Niort, malgré les conclusions du liquidateur, s'était bien déclaré compétemment saisi, mais s'était déclaré incompétent par suite de connexité avec un procès dont était déjà saisi le tribunal de Poitiers.

La Cour d'appel de Poitiers, après plaidoirie de Me Léon de Lacoste-Lareymoudie, bâtonnier des avocats de Niort, a réformé le jugement en disant que le tribunal de Niort est le seul compétent, et qu'il n'y a ni connexité ni litispendance.

Nous extrayons de cet arrêt le considérant suivant :

Attendu qu'il n'est pas possible de faire de l'action en revendication, à moins d'une disposition spéciale et d'une nouvelle et formelle dérogation au droit commun, un simple incident de la liquidation, et de méconnaître les règles posées dans l'article 59, en matière réelle.

OFFICIER DÉMISSIONNAIRE

Le *Courrier de la Vienne* a interviewé le chef d'escadron Milleret, du 20e d'artillerie, en garnison à Poitiers, qui vient de demander la liquidation de sa pension à la suite des incidents qui se sont passés dans cette garnison et voici la réponse qu'il en a reçue :

C'est exact : j'ai demandé la liquidation de ma pension de retraite, à laquelle j'ai droit, d'ailleurs, depuis deux ans; je me retire, avec quels regrets, vous le comprenez.

Mais je suis *littéralement écœuré* de la situation absolument intenable qui nous est faite depuis l'introduction dans l'armée du *régime de délation.*

L'officier a beau se consacrer tout entier à ses devoirs, il a beau travailler avec toute l'ardeur de son âme de soldat à remplir sa mission et à mériter la confiance de ses chefs, cela ne compte pour rien. Qu'il ne rougisse pas de ses croyances, qu'il ne craigne pas d'aller à la messe, et il est espionné, signalé, marqué à l'encre rouge, mis de côté impitoyablement. C'est mon cas.

J'ai fait la campagne de 1870, comme volontaire, à l'armée des Vosges. Je compte huit années de grade de commandant, dont une à la tête des batteries du cours pratique de tir de Poitiers qui, à la suite des manœuvres de cette année, ont mérité des éloges reproduits par la presse; pendant deux années consécutives, j'ai été proposé avec le n° 1, par le président du Comité de l'artillerie, à la suite de l'inspection de tous les établissements d'artillerie de France; et je suis systématiquement écarté comme suspect.

Vous connaissez la haute réputation dont les cours pratiques de tir jouissent auprès de tous les officiers de l'arme et auprès de l'état-major? Eh bien, *pour un motif misérable,* on nous a enlevé notre chef; on a tout bouleversé, à la veille de l'ouverture des séries. Ce seul fait ne prouve-t-il pas que l'intérêt du service et de l'armée n'entre pour rien dans les décisions ministérielles? *Ce chambardement a achevé de m'écœurer et a levé mes dernières hésitations.*

L'officier doit être uniquement au service de son pays et non au service d'une cause politique ou religieuse quelconque; en revanche, il doit être libre d'avoir ses croyances et pouvoir, s'il est catholique, remplir son devoir de chrétien sans être espionné, dénoncé, disgracié.

Il n'en est pas ainsi et la *vie militaire devient impossible.* Je me retire, me séparant avec douleur de notre armée, qui ne tardera pas, hélas! si cela continue, *à tomber en dissolution.* Que le ciel épargne à notre pays cette suprême catastrophe!

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

TARN-ET-GARONNE

Arrondissement de Moissac

Scrutin de ballottage

Inscrits : 15 886. — Votants : 12 056.

MM. Arnal, républicain libéral...	5 418	ELU
Bergougnan, radical.....	4 015	
Dr Dupuy, radical.....	3 113	

M. Arnal, l'élu d'hier, avait, au lendemain des incidents d'Auteuil, donné sa démission de lieutenant dans une lettre adressée à M. Loubet.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Arnal, 4 388; Bergougnan, 3 630; Dr Dupuy, 3 344.

Il s'agissait de remplacer M. Chabrié, radical, élu sénateur.

M. Chabrié avait été élu, le 27 avril 1902, par 7 030 voix contre 5 948 à M. Salers, progressiste.

ALLIER

Deuxième circonscription de Moulins

Inscrits : 20 809. — Votants : 12 353.

MM. Minier, rad.....	6 738	ELU
Deforge, soc.....	3 413	
Sanotier, soc.....	1 024	

Il s'agissait de remplacer M. Ville, radical-socialiste, élu sénateur. M. Ville avait été élu, le 27 avril 1902, par 9 190 voix, contre 5 384 à M. Bourgeois, conservateur, et 2 246 à M. Prillaud, progressiste.

Arrondissement de La Palisse

Inscrits : 31 486. — Votants : 16 627.

MM. Marcel Régnier, rad.....	11 174	ELU
Lucien Rolland, soc.....	2 080	

Il s'agissait de remplacer M. Gacon, radical, élu sénateur.

M. Gacon avait été élu, le 27 avril 1902, par 18 376 voix contre 6 899 à M. le général Meysonnier, nationaliste.

ALPES-MARITIMES

Deuxième circonscription de Grasse

Inscrits : 10 310. — Votants : 7 089.

MM. François Arago, rad.....	4 882	ELU
Gillette-Armondy, rad.....	2 151	

Il s'agissait de remplacer M. Rouvier, ministre des Finances, élu sénateur. M. Rouvier avait été élu, le 27 avril 1902, par 4 055 voix contre 2 257 à M. Andrieu, radical, et 1 158 à M. Dareste de la Chavanne, conservateur.

LE SAINT DU JOUR

SAINTE CUNÉGONDE, IMPÉRATRICE (1040)

Cunégonde, fille d'un prince palatin du Rhin, nommé Siegfried, avait reçu dans sa famille chrétienne une excellente éducation qui ajoutait à l'éclat de ses vertus. Elle épousa le duc Henri de Bavière qui devint empereur d'Allemagne sous le nom d'Henri II et donna sur le trône l'exemple d'un souverain très chrétien. Après la mort de son époux, sainte Cunégonde entra dans un monastère qu'elle avait fondé et y passa saintement les quinze dernières années de sa vie.

CROIX

Nos amis défunts

A Périgueux, Sœur Hélène, 71 ans, tourière au monastère de Sainte-Ursule. — Mme Vve Jean Buisson, 71 ans, à Périgueux. — M. Rémy, agrégé de l'Université, professeur honoraire, à Honfleur, le 23 février. — Mme Lescure, mère de M. l'abbé Lescure, de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, le 28 février. — M. Joseph Guinot, ancien notaire, à Maxey-sur-Meuse (Vosges), le 1er mars. — Mme Vve Lambert, à Vichy, le 26 février, à 83 ans, mère du R. P. Lambert, des Lazaristes. — Mme Eugénie Vermersch, veuve Lerhout, à Hazebrouck, le 21 février, à 72 ans. — M. François Goalard, à Azur (Landes), à 83 ans. — M. l'abbé Beaufils, à Rueil (Seine-et-Oise), le 23 février. — M. Le Roy de Brée décédé très pieusement samedi soir, à Avranches, après plus de 80 années consacrées à faire le bien.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT!
(200 jours d'indulgence)

SEMEZ ! SEMEZ !

Il faut semer, même pendant la disette, pour pouvoir récolter un jour, écrivait à la *Croix* l'abbé Simonis, l'apôtre alsacien qui vient de mourir. Et il rapportait cette anecdote :

Un grand et célèbre moine du XVe siècle, Fr. Richard, prêchait en 1427 aux paysans français :

— Semez, semez bonnes gens! Semez foison de fèves, car celui qui doit venir viendra bref.

Les paysans sèmerent foison de fèves, et, l'année suivante, il y eut foison de récoltes quand le roi Charles VII vint et chassa les Anglais.

Et, s'adressant aux vaillants propagateurs de la bonne presse, l'abbé Simonis leur redisait :

Semez, semez braves gens! Semez foison de *Croix,* car le renouveau chrétien qui doit venir viendra bref.

L'exhortation est comprise en ce moment. Voici, en effet, que de tous côtés nos amis sèment les *Croix* avec une ardeur nouvelle. Le dernier numéro de la *Croisade de la Presse* indique, pour une seule quinzaine, 37 nouveaux centres de diffusion.

Les départements du Calvados, Gers, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire et Savoie se sont plus particulièrement distingués.

Paris surtout s'est mis en mouvement. Une active et fructueuse propagande est commencée dans plusieurs grands quartiers. Ce n'est que le début d'une large diffusion qui donne de grandes espérances.

ARSENAL DE CARÊME

A distribuer à profusion dans les missions, retraites.

A O FR. 20, port en sus.

Pendant la mission (24 ex., colis de 3 kil.).
Après la mission (190 ex., colis de 3 kil.).

A O FR. 10, port en sus.

Les brochures suivantes peuvent être envoyées de suite (*reliées* avec *tranches dorées,* ajouter 0 fr. 15 par reliure).

Mois de saint Joseph (nouveau) (100 ex., colis de 3 kil.).

Comment il faut aimer le bon Dieu (120 ex. 3 kil.).

Je ferai mes Pâques (500 ex 3 kil.).

Courte méditation pour le chemin de croix (500 ex. 3 kil.).

Règlement de vie chrétienne (500 ex 3 kil.).

Avec la reliure, le colis-postal de 3 kilos ne contient que 90 de la 1re brochure et 325 des trois autres.

Enfin : l'*Ami de tous les jours.* Extrait d'une lettre du T. R. P. d'Alzon sur le crucifix, précieuse, pratique. — 1 franc le cent, franco.

NOTA. — Toutes ces publications jouissent de remises notables : 15 pour 12. — 70 pour 50. — 450 pour 300. Tarif du port d'un colis de 3 kilos : 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

SOUSCRIPTION DES ORPHELINS DE LA MER

M. A. Bourlat, à C., 25 fr. — Par M. Fauduce : M. Paul Pinchon, à C., 10 fr.; M. Eugène Morin, à H., 5 fr. — M. l'abbé Even, recteur de P., 10 fr. — M. G., à D., 2 fr. — M. Lacaille-Desse, 5 fr. — M. J.-L. Guiveux, 25 fr. — An. de Saint-Michel (Aisne), 100 fr.

Adresser les souscriptions à M. le président des Orphelins de la mer, 22, Cours la Reine, Paris, VIIIe, ou aux membres des Comités de dames, à Paris, à Lyon, à Brest, à Rochefort, à Cherbourg et à Toulon.

« LES CONTEMPORAINS »

Parmi les archevêques de Paris, une place éminente sera faite au cardinal Guibert. Oblat de Marie, il était évêque de Viviers à 39 ans. Nommé archevêque de Tours, il fut transféré à Paris. Il fut ensuite nommé cardinal. On lui doit la reconstitution de la basilique de Saint-Martin de Tours et le Sacré Cœur de Montmartre où il repose.

Chaque semaine, une livraison illustrée de 16 pages in-8°, 6 fr. 10. Un an, 6 francs. Pour les abonnés du *Pèlerin,* 3 fr. 60. Un numéro spécimen sera envoyé gratis sur demande.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 3 MARS 1903 — 8 —

TERRE NOUVELLE

— Rien, l'herbe et les vers ont tout détruit. J'ai peur que le profit ne compense pas les frais de fauchaison. Les meilleurs que je connaisse dans les environs sont ceux des Perrin; pas extraordinaires si vous voulez, mais comparés à beaucoup d'autres...

— Les Perrin ont de la chance, dit Jean.

— En serais-tu jaloux? riposta Malron.

— Moi? je ne suis jaloux de personne.

— Le fait est qu'ils n'ont pas à se plaindre, observa Michel. Ils vendront du foin alors que tout le monde en achètera.

— Moi, reprit Jean, je vendrai des bêtes.

— Oh! oh!

— Dame, que voulez-vous? J'aime mieux en avoir moins et qu'elles soient en état. Des bêtes maigres, dont les côtes visibles sous la peau enserrent le ventre comme des cercles un tonneau, des bêtes qui, en marchant, trébuchent non pas d'être trop saoules, mais de n'avoir rien dans l'estomac, c'est horrible. Je souffre de les voir souffrir, et je trouve pour elles la mort immédiate mille fois préférable à une lente agonie.

Cette conversation sur la terre et les bestiaux ennuyait légèrement Jeanne et Françoise; elles bâillaient sur leur siège, accablées par la fatigue, le fracas des paroles et la fumée des pipes. Jeanne entraîna son amie dans sa chambre.

— Nous nous endormons, ma chère. Viens, je te montrerai la robe que je dois mettre aux noces de ma cousine.

— Vite, car nous partons. Tu entends, Jean.

— C'est cela, les petites, gouaille Lormeau, examinez les robes de bal et parlez de mariage. C'est de votre âge.

— A propos, Malron, ajouta-t-il quand elles se furent éloignées, tu ne te décides donc pas à la placer ta fille? A ce qu'on dit, les partis ne manquent pourtant pas.

Où diable ce Lormeau fourrait-il son nez?

Après une pause, le père Jacques répondit :

— J'attends de bonnes vendanges. Je ne voudrais pas te faire boire à la noce de ce chétif vin de marchand. Ça te rendrait malade.

Et prenant le pichet, il remplit les verres.

— Assez! assez! s'écriait Lormeau, par pure manière, car il riait de plaisir et son verre était toujours vide le premier.

— Mais, sacrebleu, buvez donc, mangez donc. La cave n'est pas à sec et s'il le faut nous tordrons le cou à une autre dinde!

Malron découpait dans la volaille de larges tranches qu'il servait lui-même aux convives. Un vif appétit s'était emparé de tous. La viande froide avait une exquise saveur, et le vin épais, lourd, s'avalait comme de l'eau claire. Les coudes sur la table, ils entassaient les bouchées aussi tranquillement qu'au repas de midi; pas la moindre trace de fatigue n'apparaissait sur leurs visages hâlés, malgré la nuit blanche et leur habitude de se coucher à 9 heures du soir.

Le père Jacques, qui d'abord avait eu l'idée de détourner la conversation et de noyer dans le vin l'indiscrète curiosité de Lormeau, se ravisa. Puisque le hasard amenait la question sur le tapis, il crut sage d'en profiter pour signifier son congé à Jean Massé.

— Tu disais, Lormeau, commença-t-il, que les galants papillonnent autour de Jeanne. C'est vrai, mais faut-il encore qu'ils me plaisent!

— Ah bas! Ce n'est pas toi qui te maries!

— Possible, mais c'est moi qui dote ma fille. Et je suis chargé de l'empêcher de faire des bêtises. Une femme, ça se laisse accrocher le cœur par une « campe » de joli cavalier, une gente figure de freluquet, une moustache fine et relevée en crocs comme une moustache d'officier, ça ne s'aperçoit de la misère qu'une fois la lune de miel passée.

— Alors, si Jeanne aime un gars qui ne soit pas de ton goût, elle ne l'épousera pas?

— Pardieu, non. Il me faut à moi un gendre qui ait de l'argent ou des terres au soleil. Si j'ai peiné à ramasser du bien, ce n'est pas pour que mes enfants aillent le donner à des coureurs de dot. Je les connais ces fainéants pommadés, ces chevaliers de la bourse plate, ils n'ont jamais été capables de se réserver un sou, ni même de gagner leur vie, et ils se marient afin que leur femme les nourrisse!

— Tu vas trop loin, dit Michel. Il y a des jeunes gens pauvres, courageux et honnêtes. Crois-tu qu'en épousant Marguerite, ce sont les domaines de son père que je visais? Mais pas du tout; j'aimais son caractère; autrement j'aurais cherché ailleurs et j'aurais peut-être pris une femme moins riche.

— Oui, on dit cela plus tard, pontifia